



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Éléments de cadrage de l'action éducative L'Appel des Pôles 2023-2024

Genèse

Lancée dans une cinquantaine de pays par l'association le Cercle Polaire, « L'Appel des Pôles » avait collecté les témoignages d'élus, de scientifiques, de photographes et d'aventuriers engagés dans la protection des régions polaires, l'Arctique ou l'Antarctique. Cette mobilisation révélait l'existence d'une conscience planétaire de la fragilité des milieux polaires et de l'urgence de leur protection renforcée.

Depuis l'année 2019-2020, cette action internationale a été convertie en une action éducative de sensibilisation des élèves du secondaire aux nouveaux enjeux en zones polaires portées avec la région académique Bretagne. En collaboration avec l'association le Cercle Polaire, l'action éducative « L'Appel des Pôles » à laquelle 800 élèves ont répondu par une réalisation collaborative a été reconduite à deux reprises, en 2020-2021 et en 2021-2022.



En 2022, le ministre de l'Éducation nationale, constatant le succès de l'action éducative expérimentale et les qualités des réalisations des élèves, a pris la décision de déployer ce dispositif au niveau national. Cette décision a été confirmée par son successeur à l'occasion de la rentrée scolaire 2022-2023.

À la clôture des inscriptions de cette édition nationale, ce sont 119 classes, dans 92 établissements, au sein de neuf académies qui se sont engagées.

Pour ce qui concerne la rentrée scolaire 2023-2024, le ministre a pris la décision, en confirmant le dispositif, d'en favoriser l'essor.

Édition nationale 2023-2024

Les élèves sont appelés à être des acteurs de la transition écologique, et les établissements, des lieux exemplaires de la protection de l'environnement.

L'action éducative doit permettre aux élèves d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Son objectif est de proposer aux élèves des collèges et des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, des éléments de connaissance sur les zones polaires – l'Arctique, un océan entouré de continents, et l'Antarctique, un continent entouré par un océan – et de les inviter à mettre en rapport ces lointains enjeux avec ceux du développement durable qui prévalent sous nos latitudes. Cette action éducative porte sur les problématiques spécifiques des zones polaires pour lesquelles trente-huit thèmes ont été identifiés. Ces thèmes de travail et de réflexion sont assortis chacun d'une marraine ou d'un parrain, expert reconnu des Pôles, ayant accepté d'intervenir et d'accompagner le travail des élèves, en classe ou à distance.

Objectifs

Ce projet vise à développer :

1. **L'esprit critique, la citoyenneté éclairée.**
2. **La sensibilisation à la recherche scientifique et la rencontre de ses acteurs.**
3. **Une intelligence des enjeux contemporains relatifs à l'environnement, au changement climatique et à la biodiversité.**
4. **La démarche de projet.**

Cahier des charges



Quelle que soit la forme que prendra le travail collaboratif engagé en classe, les diverses productions ayant vocation à être **diffusées**, le **droit à l'image**, la **protection intellectuelle** doivent être respectés.

Droit à l'image : la prise de vue (image ou vidéo) d'une personne ainsi que son utilisation et sa diffusion nécessitent l'autorisation préalable de l'intéressé ou de ses représentants légaux pour les mineurs.

Protection intellectuelle : tout document utilisé pour votre production doit être assorti des références de son auteur et libre de droits (ou avec l'autorisation de son auteur). **Un ensemble de ressources (articles, photographies et références bibliographiques) libres de droits est disponible sur [la page Éduscol « l'Appel des pôles »](#).**

<https://eduscol.education.fr/3179/l-appel-des-poles-une-action-educative-consacree-aux-nouveaux-enjeux-dans-le-monde-polaire>

Les productions

La production de votre classe prendra obligatoirement la forme d'un *cahier de présentation* de quatre pages (au format A4) présentant le projet, sa conduite et sa matérialisation, ainsi que le projet lui-même (article de vulgarisation, peinture, vidéo, simulation de négociations internationales, etc.), qui pourra, le cas échéant et autant que de besoin, faire l'objet d'une production séparée (une vidéo, une peinture, etc.).

Le carnet de présentation du projet

Document de quatre pages, ce *carnet de présentation du projet*, qui inclut ou pas, selon les cas, le projet lui-même, est le document référent de l'action éducative l'Appel des Pôles. Il devra être structuré de la manière suivante :

- **Page 1 (couverture : titre et présentation synthétique du projet)** : présentation sommaire du projet, de l'établissement scolaire et de l'équipe des porteurs du projet (élèves, enseignants, etc.) ; une biographie assortie d'une photographie du parrain ou de la marraine ;
- **Pages 2 et 3 (cahier central)** : cette partie est consacrée à la description du projet lui-même sauf lorsque ce projet fait l'objet d'une annexe en raison de son caractère et de sa nature (vidéo, par exemple) ;
- **Page 4 (4^e de couverture)** : journal de bord de l'équipe ou résumé des actions, cette partie sera l'occasion de revenir sur la construction des différentes expériences vécues par les candidats lors de leurs travaux pour l'action éducative. Il montrera par exemple comment la thématique a été choisie, pourra présenter un résumé des discussions autour de la répartition des tâches, évoquera les coulisses des recherches menées.

Le projet collaboratif

Cette production prendra l'une des formes suivantes :

- article de vulgarisation scientifique (format texte), site internet, diaporama, vidéo, émission de radio ;
- arts visuels (peinture, dessin, photographie, arts plastiques, vidéo, etc.) ;
- arts de l'écrit et de l'oral (littérature, poésie, chanson, scénario, livret, carnet de bord, etc.) ;
- jeu de rôle (simulation de négociation internationale, gestion d'un conflit, jeu d'évasion, jeu de plateau, jeu vidéo, etc.) ;
- autre.

Cette liste permet la conduite de projets aux supports variés. Toutefois, ceux-ci devront respecter les règles suivantes :

- les vidéos, podcasts, documents sonores ne devront pas dépasser cinq minutes ;
- les carnets de bord, livrets, scénarios ou diaporamas ne devront pas dépasser quatre pages, affiches ou vignettes.

Valorisation

La valorisation des projets des élèves au sein ou en dehors de leur établissement scolaire (médiathèques, salles d'exposition, Internet, etc.) est bien sûr encouragée. Cette dimension sera mentionnée dans le carnet de présentation afin que le jury puisse la prendre en compte.

Calendrier

- **À partir du 7 février 2024** : prise de contact avec le parrain ou la marraine de la thématique retenue afin de programmer son intervention virtuelle en classe au cours des mois de février, mars, avril ou mai.
- **Le 21 mai 2024** : les enseignants transmettent les contributions (carnet de présentation et projet) de leur classe sous format numérique à leur référent académique.

- **Entre le 22 mai et 15 juin 2024** : un jury (IA-IPR, IEN, référent EDD, etc.) mis en place par le référent académique sélectionne parmi les projets, un « Prix spécial collège » et un « Prix spécial lycée » de l'Appel des Pôles. Une attestation « jeune expert des Pôles » sera par ailleurs transmise aux enseignants à l'attention de tous leurs élèves. Enfin les productions des deux classes lauréates sont transmises aux référents nationaux, pilotes du dispositif.
- **Entre le 15 juin et le 30 juin 2024** : une cérémonie académique de restitution est organisée avec la participation des classes engagées et de quelques marraines ou parrains de l'opération. Le « prix spécial collège » et le « prix spécial lycée » de l'Appel des Pôles (un modèle personnalisable sera transmis aux référents académiques) sont remis aux classes lauréates.
- **Entre le 15 juin et le 1^{er} juillet 2024** : le comité national de pilotage de la mission l'Appel des Pôles sélectionne un Grand prix national Appel des Pôles pour un lycée et pour un collège parmi les lauréats académiques.
- **Au cours de la seconde moitié du mois de septembre 2024** : une cérémonie rassemblant des représentants des deux classes lauréates (collège et lycée) de chaque académie participante se déroulera au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à Paris, en présence du ministre et de plusieurs personnalités du monde polaire (aventuriers ou scientifiques). Les deux Grands prix nationaux de l'Appel des Pôles, « spécial collège » et « spécial lycée » sont remis lors de la cérémonie.